

CONSANGUINITE

Combien avons-nous d'ancêtres ? Le nombre de nos ascendants double à chaque génération. En remontant à la 11e génération au 17e siècle, nous pourrions avoir 1 024 ascendants en pratique. En fait, le nombre de nos ancêtres ne se multipliait pas à l'infini, car le nombre de mariages consanguins a été considérable. Si l'on considère que la plupart de nos ancêtres, jusqu'à une période relativement récente, vivaient dans des paroisses peu peuplées ne comptant que quelques dizaines de familles, il est évident que les mariages consanguins étaient inévitables et par conséquent très fréquents, même quand les candidats au mariage allaient chercher un conjoint dans une paroisse voisine de la leur.

Certes l'Eglise interdisait les mariages consanguins jusqu'au 6e degré de parenté (en droit canonique des cousins issus de germains sont parents au 3e degré), mais cette interdiction était très difficile à respecter pour les raisons ci-dessus invoquées.